

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatre octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

PRESENTS

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Le Pecq, Le Vésinet

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	10
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	9 pour la délibération relative au tournage de « Joséphine ange gardien » 10 pour les autres délibérations

RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2023

Madame TUVI, représentant la commune de Chambourcy, est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du comité du 14 juin 2023
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Modification de la grille tarifaire des activités du Dôme
- Modification du tableau des effectifs
- Autorisation de recrutement de vacataires
- Triathlon du Dôme – Organisation d'un triathlon caritatif au Dôme dans le cadre de la campagne OCTOBRE ROSE
- Téléthon 2023 – Organisation au Dôme d'une nage solidaire et d'animations aquatiques et terrestres au profit de l'AFM TELETHON
- Mise à disposition du domaine public au Dôme pour le tournage de la série « Joséphine, ange gardien »
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 14 JUIN 2023

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du comité du 14 juin 2023.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n°2023-12

OBJET : *Marché PIS23H – Location et maintenance d'un robot aspirateur 2023-2027 - Signature*

Il a été décidé :

- *de confier la prestation de location et maintenance d'un robot aspirateur pour la piscine du Dôme à la société Hexagone Manufacture, sise 1 rue Michel Carré 95100 Argenteuil.*

Montant du marché : 340 euros HT par mois, hors révision du prix.

Durée : 4 ans ferme à compter de la date de mise en service fixée au 01/05/2023

- *de signer en conséquence le marché afférent*

Décision n°2023-20

OBJET : *Marché PIS23J – Prestations de sécurité au Dôme durant l'été 2023*

Il a été décidé de confier la prestation de sécurité du Dôme en période estivale à la société T2S sécurité privée, sise 1 square Augustin Pajou 92260 Fontenay-aux-Roses.

Missions facturées au réel constaté, en application des prix unitaires du devis dans la limite d'un montant minimum de 0 euro HT et d'un montant maximum de 30 000 euros HT, soit 36 000 euros TTC.

Durée courant du 1^{er} juin 2023 au 30 septembre 2023.

Décision n°2023-21

OBJET : *Contrôle d'accès et billetterie du Dôme – Achat de cartes et bracelets – Marché PIS23K*

Il a été décidé de confier la fourniture des cartes et bracelets pour la piscine du Dôme à la société ELISATH, 10 Rue du préfet Claude Erignac ZA du Breuil 54850 Messein.

Montant : 7 110,00 euros HT, soit 8 532,00 euros TTC.

Les dépenses sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2023-22

OBJET : *Marché n° PIS23G - Installation de distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires au Dôme*

Il a été décidé :

- de confier la réalisation de la prestation d'installation de distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires au Dôme à la société EURL AROMATIK - 608 rue Hélène Boucher - 78530 BUC.

- de signer le marché public afférent pour une durée allant de sa notification jusqu'au 26 juin 2024, puis reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an ; et moyennant le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public à verser au pouvoir adjudicateur par le titulaire, et constituée cumulativement de la manière suivante :

. Une partie fixe : montant forfaitaire annuel de 2 000 euros nets de taxe par appareil.

. Une partie variable : pourcentage net de taxe du chiffre d'affaires réalisé au titre de l'activité prévue par la présente convention : 21%.

Décision n°2023-23

OBJET : *Marché PIS23L - Maintenance ascenseur de gauche du Dôme*

Il a été de confier le contrat de maintenance de l'ascenseur de gauche et la gestion et forfait GSM du Dôme à la société A.N.G Ascenseurs Nouvelle Génération sise Entrepôt ZI - 16 Rue Des Perdrix - 94520 Mandres-Les-Roses.

Montant annuel : 1 820,00 euros HT, soit 2 184,00 euros TTC.

Durée : un an reconductible tacitement 3 fois.

Décision n°2023-24

OBJET : *Reprise partielle sur provisions pour risques et charges financiers au chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2023*

Il a été décidé de procéder à la reprise partielle de la dotation aux provisions semi-budgétaires pour litiges dans le cadre des contentieux des travaux de rénovation de la Piscine.

Montant : 250 000 €, à hauteur de 121 500 € au chapitre 78 (reprises sur provisions semi-budgétaires) dont les crédits sont inscrits au budget.

Décision n°2023-25

OBJET : *Modification et réactualisation de la régie de recettes*

Il a été décidé de modifier et réactualiser l'acte constitutif de la régie de recettes du Dôme Saint-Germain-en-Laye créée le 14 janvier 1970.

La régie de recettes encaisse les produits et activités suivants : Entrées individuelles, Cartes d'activités, Pass annuels, Options « sans engagement » et « bien-être », Tests de natation, Renouvellement de badges/bracelets d'accès, Stages aquatiques, École de natation, Entrées et cartes tarifs groupes/CE, Produits boutique en lien avec les activités proposées par l'établissement.

Les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : En espèces, par chèque, par carte bancaire, par prélèvement automatique, coupons sport, chèques vacances, le paiement en ligne.

Il a également été décidé :

- D'autoriser l'utilisation d'un compte de dépôts de fonds ouvert en juillet 2010 sous le numéro 0002004823.*
- De mettre à disposition du régisseur un fonds de caisse d'un montant de 450 €.*
- De fixer le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 70 000 €.*

Décision n°2023-27

OBJET : Marché PIS23M Achat d'autolaveuses pour l'entretien des locaux de la piscine intercommunale « Le Dôme » - Signature

Il a été décidé de confier l'acquisition à la société Groupe 5S Adelya, 12 rue de la Pâturage BP 80093 - 95873 BEZONS Cedex.

Montant : 12 299,76 euros HT, soit 14 759,71 euros TTC.

Décision n°2023-28

OBJET : Occupation du domaine public – Mise à disposition du Dôme – tournage du documentaire « Au fil de l'eau »

Il a été décidé de signer avec la société de production Magneto Presse, sise 168 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt, une convention d'occupation du domaine public et d'autorisation de tournage sur le site du Dôme en vue de la réalisation du documentaire « Au fil de l'eau ».

Durée d'exécution : août 2023 à avril 2024 inclus.

Montant : à titre gracieux

Le Président, pour faire suite à la décision n°2023-20, informe les élus qu'aucun incident n'est à déplorer cet été. Il ajoute cependant que la sécurité au Dôme peut être un sujet au vu de la fréquentation importante.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES DU DOME

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

- Une réflexion quant à la valorisation des salles de réunion et de formation du Dôme a été menée ces derniers mois, ayant pour principaux objectifs :
 - D'ajuster les tarifs en fonction du type de partenaire, du type de prestations et de leur récurrence, les tarifs plancher n'ayant jamais été appliqués (pas d'impact financier sur nos partenaires) ;
 - De valoriser les espaces existants, avec en ligne de mire le projet de développer une offre entreprise de type « séminaire » ;
 - D'augmenter à terme nos recettes propres.

Dans le détail, les propositions de modification sont les suivantes :

- Location horaire salle de formation – 19 personnes : de 10 € à 50 € (tarifs actuellement applicables, depuis le 2 mai 2023 : de 6 € à 15€) ;
- Location horaire salle de réunion – 30 personnes : de 15 € à 100 € (tarifs actuellement applicables, depuis le 2 mai 2023 : de 8 € à 25€) ;
- Par ailleurs, sont proposées les modifications de tarifs suivantes :
 - Augmentation du tarif de mise à disposition d'un MNS pour une séance ligne 25m/coût horaire, la charge RH ayant augmenté : 29,90 € au lieu de 26,50 € ;
 - Réduction du prix d'un article de la boutique « Dôme » (gourde 750 ml), de manière à le rendre plus compétitif et améliorer ainsi ses ventes (15 € au lieu de 19 €).

Le comité est appelé à statuer sur ces propositions et sur la nouvelle grille tarifaire proposée en annexe.

Monsieur BURGAUD fait remarquer que l'organisation de séminaires d'entreprise permet d'avoir des recettes supplémentaires appréciables.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la grille tarifaire des activités du Dôme.

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Il appartient au comité, sur proposition du Président, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Pour information, 7 postes sont actuellement vacants sur le tableau des effectifs et ne correspondent plus au besoin du syndicat. Un projet de suppression de ces postes a été déposé auprès du comité social territorial afin de les supprimer et ainsi actualiser le tableau des effectifs.

Compte tenu du départ de plusieurs agents, dont un départ à la retraite, ainsi que de la réorganisation des services, il convient de supprimer les emplois suivants :

- *Un poste de Directeur Général Adjoint. Ce poste est vacant à la suite de la nomination du Directeur Général Adjoint au poste Directeur Général des Services le 1^{er} février 2021.*
- *Un poste d'agent de gestion financière et comptable : Ce poste est actuellement occupé par un agent titulaire. Avec la mise en place de la dématérialisation des process financiers ainsi que la reprise par le service des ressources humaines du mandatement des paies et de la partie financière ayant trait aux ressources humaines, ce poste ne répond plus aux besoins. L'agent en poste est actuellement en formation pour prendre des fonctions d'assistant(e) ressources humaines.
*Il convient donc de supprimer le poste d'agent de gestion financière et comptable pour créer un poste d'assistant(e) ressources humaines à temps complet.**
- *Un poste de responsable du développement, conseiller en organisation. Depuis le départ de l'agent en fin de contrat, en 2020, les missions ont été reprises par la Directrice des Ressources Humaines.*
- *Deux postes d'agents techniques polyvalents. Ces postes sont tous les deux vacants depuis 2017. Depuis la réhabilitation et l'automatisation des machines, l'entretien et la gestion sont gérés par des entreprises externes, sous contrat.*
- *Deux postes d'agent d'accueil et d'entretien. Un poste est vacant depuis le départ à la retraite d'un agent fin 2022 et un poste est vacant depuis plusieurs années. Les nouvelles technologies et équipements dont dispose le Dôme maintenant permettent d'automatiser certaines tâches qui étaient précédemment effectuées manuellement par les agents d'entretien. Cela permet de rationaliser les processus et d'optimiser les ressources.*

Suite à la modification du P.O.S.S. du Dôme, nécessitant de mettre 2 personnels en surveillance simultanée du grand bassin, il convient de modifier le volume horaire attribué aux 2 postes de surveillant de baignade pour les passer à temps plein.

Par ailleurs au regard des besoins croissants et des compétences spécifiques nécessaires en matière de communication, il n'est plus possible aujourd'hui de faire reposer l'ensemble des missions de Community manager sur un apprenti comme cela était le cas depuis 3 ans.

Il est donc proposé au comité la création d'un poste à temps complet (mutualisé SI PISCINE – VALOSEINE) de Community manager, à temps complet, du cadre d'emploi de rédacteur (catégorie B)

Le comité syndical est appelé à statuer sur ces propositions.

Le Président précise aux élus qu'il faut tout d'abord supprimer ces sept postes, puis modifier le temps de travail de deux emplois permanents de surveillants de baignade et enfin créer l'emploi permanent de Community manager. Il précise que l'effectif théorique au Dôme est de cinquante-cinq, mais qu'il est réellement de quarante-quatre emplois. Il rappelle la mutualisation avec d'autres syndicats, à savoir le syndicat piscine porteur des emplois administratifs, dont les coûts sont ensuite répercutés sur les autres syndicats.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

La possibilité est donnée aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics de recruter des vacataires, dans les conditions cumulatives suivantes :

- *recrutement pour exécuter un acte déterminé,*
- *recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,*
- *rémunération attachée à l'acte.*

Dans le cadre de la tenue de ses comités syndicaux, qui sont des réunions publiques, le SI PISCINE utilise la salle multimédia de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye.

L'agent de la Ville de Saint-Germain-en-Laye qui était en charge du fonctionnement de cet outil a pris sa retraite il y a peu, obligeant le SI PISCINE à revoir les modalités d'utilisation de cette salle.

Désormais, en fonction du besoin, le syndicat devra faire appel à un agent vacataire pour assurer le bon déroulé technique des séances du comité.

Il est donc nécessaire d'en délibérer pour autoriser le Président à procéder à ce recrutement.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un vacataire pour effectuer la mission suivante :

- Assurer le fonctionnement de la régie son, lumière et projection de la salle multimédia de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye ;

Cette prestation sera rémunérée à l'heure, pour un taux équivalent à 1,1 fois le SMIC horaire brut en vigueur (12,67 € à date).

Les crédits afférents seront inscrits au budget 2023.

Le Président informe les élus que cette délibération vient d'être passée au comité du SIA qui a eu lieu juste avant celui de la piscine. En effet, il indique que l'agent qui est parti à la retraite n'est pas totalement remplacé et qu'il est nécessaire d'embaucher un vacataire. Il fait remarquer que les réunions des comités durent souvent moins d'une heure, et qu'il ne sait pas si toute heure commencée est due. Quoiqu'il en soit, il ajoute que cet agent ne devrait coûter que quelques centaines d'euros par an.

Le comité syndical est appelé à statuer sur cette proposition. Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'autorisation de recrutement de vacataires.

TRIATHLON DU DÔME – ORGANISATION D'UN TRIATHLON CARITATIF AU DÔME DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE OCTOBRE ROSE

Madame TUVI présente le rapport, qui est le suivant :

La campagne « Octobre rose » est une opération de mobilisation à portée internationale, ayant lieu annuellement dans le but de sensibiliser au dépistage du cancer du sein et de recueillir des fonds.

Le Dôme souhaite participer à cet événement, en organisant le dimanche 15 octobre 2023 le Triathlon du Dôme, en partenariat avec les associations Tri Team, Vaincre la Mucoviscidose et la fondation ARC.

La participation à ce triathlon sera proposée à un tarif unique de 30,00 € et l'ensemble des recettes collectées sera reversé à la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, lors d'une cérémonie officielle.

La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée à la recherche sur le cancer à travers deux missions principales : d'une part la lutte contre le cancer par la recherche, et d'autre part la formation et l'information sur les avancées de la recherche sur la maladie.

Le comité syndical est appelé à se prononcer sur l'organisation du Triathlon du Dôme dont les recettes seront reversées à la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer.

Le Président se félicite qu'il y ait de plus en plus de manifestations pour Octobre rose.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, le triathlon du Dôme – Organisation d'un triathlon caritatif au Dôme dans le cadre de la campagne OCTOBRE ROSE

TELETHON 2023 – ORGANISATION AU DOME D'UNE NAGE SOLIDAIRE ET D'ANIMATIONS AQUATIQUES ET TERRESTRES AU PROFIT DE L'AFM TELETHON

Madame TUVI présente le rapport, qui est le suivant :

L'AFM TÉLÉTHON est une association destinée à faire avancer la recherche et aider les chercheurs à développer des thérapies innovantes pour guérir des maladies génétiques graves et invalidantes.

Chaque année, avec nos associations partenaires et membres du personnel bénévoles, des actions sont menées afin de permettre la collecte de fonds au profit de l'association.

Pour cette édition, le Téléthon est organisé le samedi 9 décembre 2023 en proposant entre autres :

- *une nage solidaire de 6h,*
- *des animations aquatiques et terrestres,*
- *une initiation au water-polo,*
- *des baptêmes de plongée.*

Ces animations seront proposées au tarif unique de 10,00 € et l'ensemble des recettes collectées sera reversé à l'AFM TÉLÉTHON, lors d'une cérémonie officielle.

De plus, dans le cadre d'une tombola organisée par l'AFM, il est proposé que le Dôme offre gracieusement comme lot à l'association cinq cartes de 10 entrées, d'une valeur unitaire de 59,00 €.

Le comité syndical est appelé à se prononcer sur les actions mises en place et à les valider.

Madame TUVI précise que, l'an dernier, le Dôme avait proposé un don identique pour la tombola.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, le Téléthon 2023 – Organisation au Dôme d'une nage solidaire et d'animations aquatiques et terrestres au profit de l'AFM TELETHON

MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC AU DOME POUR LE TOURNAGE DE LA SERIE « JOSEPHINE, ANGE GARDIEN »

Madame TUVI présente le rapport, qui est le suivant :

La société DEMD Productions a contacté le Syndicat pour le tournage, sur les espaces intérieurs et extérieurs du Dôme, de plusieurs scènes de la série « Joséphine, ange gardien » diffusée sur TF1.

Le Syndicat et la société DEMD productions ont convenu d'un tournage de l'épisode de la série "Joséphine, ange gardien" diffusée sur TF1, mettant en vedette l'actrice principale Mimi Mathy.

Ce tournage se déroulera du 23 octobre au 3 novembre 2023, sous réserve de 2 jours supplémentaires les 19 et 20 octobre 2023.

Pendant cette période, l'établissement fermera les portes, au public, de l'espace aquatique et bien-être, à l'exception d'un week-end. L'accès à l'espace Forme devrait rester accessible, sauf indication contraire mentionnée dans le plan détaillé de la production, en cours de finalisation.

Conformément à l'article L2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, la mise à disposition du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance due pour l'occupation, tenant compte des avantages de toute nature, procurés à l'occupant. Cette redevance a été établie à hauteur de 20 000 euros TTC, sous réserve de besoins supplémentaires arrêtés par avenant.

La société DEMD Production et le Syndicat ont établi, en conséquence, un projet de convention de tournage et de mise à disposition du domaine public.

Le comité syndical est appelé à statuer sur cette proposition.

Le Président souhaite savoir si les 20 000 € couvrent les dix jours de fermeture.

Monsieur SCHUSTER répond que, pour la même période en saison dernière, le Dôme a généré 35 k€ de recettes. Il ajoute cependant qu'il ne s'agissait pas d'entrées « piscine » uniquement car ce montant comprend des abonnements ou des réabonnements, et qu'il est donc difficile de définir l'éventuel manque à gagner. Il souligne que le gain pour ce tournage serait potentiellement plutôt de 24 k€, car les organisateurs demandent des demi-journées supplémentaires. Il indique que le montant journalier est de 2 000 €. Il fait également remarquer qu'une partie de l'espace « Forme/Bien-être » sera en grande partie ouvert et qu'il sera impacté seulement six demi-journées. Il souligne qu'il faut aussi ajouter l'exploitation le week-end qui, si la météo est bonne, engendrera des recettes supplémentaires en plus de celles de l'espace « Forme ».

Le Président demande si une compensation est prévue pour les jours d'immobilisation, notamment pour les associations.

Monsieur SCHUSTER répond qu'il s'agit de la période de congés scolaires, que les associations partenaires ont fait des demandes et que la cohabitation est possible. Il ajoute que le plus gros impact concernera le public des usagers. Il informe les élus que les abonnés se verront prolonger la durée de leur abonnement au prorata du nombre de jours impactés. Il précise que cette prolongation sera différente entre le public aquatique et celui du multiforme puisque l'espace « forme » ne sera que partiellement fermé.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la mise à disposition du domaine public au Dôme pour le tournage de la série « Joséphine, ange gardien »

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les élus que le mois de septembre a été très bon.

Monsieur SCHUSTER fait remarquer que des prolongations d'une vingtaine de jours des abonnements ont été effectuées à la suite de l'arrêt technique de l'année dernière ainsi que du Giant Open. Il explique qu'il est probable qu'une partie des réabonnements habituels du mois de septembre soient donc en partie décalés sur octobre, même s'il faut toujours faire preuve de prudence. Ainsi, il souligne que le mois d'octobre est bon pour le moment, mais que ces recettes non perçues en septembre pourraient venir encore gonfler les chiffres. Il confirme que le mois de septembre a été très bon, notamment en raison des températures très chaudes.

Le Président souligne qu'il reçoit le relevé mensuel de la fréquentation et fait observer que l'établissement entre parfaitement dans les objectifs assez ambitieux.

Sans autres observations, **Le Président** lève la séance à 21h25.

Signatures :

Arnaud PÉRICARD

Président du syndicat intercommunal

Marie-Pascale TUVI

Secrétaire de séance